

Quick contre Quick

Par | Edition N°:3277 Le 17/05/2010 | Partager

. Procès entre la multinationale et son ex partenaire marocain. Le groupe l'a attaqué pour contrefaçon. Et peine à faire exécuter les jugements LES sachets de frites ne sont pas estampillés au nom de l'enseigne. Même chose pour les dosettes ketchup et moutarde. Il y a aussi un «ticket de caisse» sans entête Quick. Et encore, le client doit en faire la demande (1). Seul document remis, un petit bout de papier tamponné «La Marocaine des Loisirs» avec au-dessus Quick. Avant que le caissier n'ajoute au stylo à bille le numéro de patente (35700883). Que se passe-t-il au juste dans ce fast-food qui placarde tout de même l'enseigne «Quick»? La réponse de la chaîne de restauration aux origines belges est sans ambages: «depuis le 31 mai 2006, les restaurants exploités sous l'enseigne «Quick» à Casablanca (Corniche) et à Rabat (Mahaj Riyad) ne font plus partie de notre réseau de franchise». Autant dire «qu'il n'existe plus aucune relation contractuelle» entre La Marocaine des Loisirs et Financière Quick S.A.S. L'ex-franchisé est resté injoignable et difficile aussi d'entrer en contact avec Adnan El Kadiri. Celui-ci est présenté par le franchiseur comme étant le gérant de la société marocaine. Abu-Ghazala, cabinet international spécialisé en propriété intellectuelle, a relevé l'existence d'autres différends. Quick fait partie de ses clients. En janvier 2009, l'enseigne de restauration rapide a en effet procédé à deux oppositions pour protéger sa marque, contre Fast food trust et Youmaka. Le litige qui l'oppose à La Marocaine des Loisirs a quant à lui pris une ampleur critique. Le groupe dirigé depuis janvier 2010 par Jaques-Edouard Charret désapprouve d'ailleurs «la contrefaçon qui est ainsi faite de son enseigne par l'utilisation illégale de sa marque et en dépit des efforts déployés en vue d'y mettre un terme». Et d'ajouter que «toute référence à la marque Quick dans ces restaurants aurait dû être retirée depuis la cessation du contrat de franchise». C'est ce qui explique, selon Financière Quick S.A.S, que «les matières premières ne proviennent pas du groupe Quick et que le nom Quick n'apparaisse pas sur les tickets de caisse...». Le numéro 3 du hamburger en Europe n'est pas resté pourtant les bras croisés. Dès 2006 une bataille judiciaire a opposé le franchiseur à la Marocaine des Loisirs. Celle-ci s'est soldée par plusieurs décisions de justice française et marocaine et qui reconnaissent «le bien fondé de notre position et le caractère illicite de l'exploitation de l'enseigne Quick réalisée dans les restaurants de Casablanca et de Rabat», nous déclare la direction communication de Quick France. Voilà un dossier sur lequel devrait se pencher l'Inspection générale du ministère de la Justice, pilotée par le haut magistrat Driss Idrissi Bichre. Au moment où le Maroc affiche l'ambition de réformer son système judiciaire, les décisions de justice favorable à Quick «ont rencontré une forte résistance dans leur exécution». Et ce malgré qu'elle ait «obtenu le concours de la force publique»! Comment se fait-il qu'un groupe coté à Euronext Bruxelles ne parvienne pas à obtenir réparation? Il n'est apparemment pas le seul. Même Megarama –programmeur et distributeur de films- est aussi en procès contre La Marocaine de loisirs depuis 2006. La société que dirige David Frauciel lui loue une partie de ses locaux, 400 m2 sur deux niveaux: «Adnan Kadiri ne nous doit 4 ans de loyer. Certes il a créé le fonds de commerce, mais les murs nous appartiennent», nous déclare le DG de Megarama. Plus grave encore, le consommateur paye finalement au prix fort un sandwich Quick qui ne l'est pas. Quoi qu'il en soit l'enseigne européenne, qui a vendu l'an dernier 160 millions de burgers, est catastrophée: «La contrefaçon de notre marque nous porte un préjudice grave, mais aussi aux consommateurs marocains qui ne bénéficient pas, dans ces restaurants, des process d'hygiène et de qualité imposés par notre groupe...».Faïçal FAQUIHI & Othmane

ZAKARIA-----(1)

L'Economiste en a fait l'expérience et à deux reprises, la dernière remonte à jeudi 13 mai.